

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

NEANT

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
							Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				6 227 173,08									
1641 Emprunts en euros (total)				6 227 173,08									
01VHLZ018PR	29/06/2009		01/11/2009	300 000,00				0,000	euros	T	X	N	A-1
02LX1G017PR	06/08/2012		01/11/2012	150 000,00	F			4,850	euros	T	X	N	A-1
02NESG019PR	19/10/2012		28/02/2013	210 000,00	F			4,110	euros	T	X	N	A-1
2005 162-1	08/12/2007		01/06/2008	44 928,00	F			0,000	euros	A	P	N	A-1
77865957768834	14/10/2010		25/05/2011	400 000,00	F			3,550	euros	T	X	N	A-1
8197534	09/07/2012		25/10/2012	100 000,00	F			4,560	euros	T	X	N	A-1
8256907	05/11/2012		25/03/2013	140 000,00	F			4,390	euros	T	X	N	A-1
ARC18984000	29/03/2002		25/06/2003	230 000,00	C			3,970	euros	A	P	N	A-1
CA 002HXU019PR-1	27/06/2007		01/09/2008	300 000,00	F			3,560	euros	A	P	N	A-1
CA 879 695 019-1	13/06/2003		01/01/2004	2 240 000,00	F			4,770	euros	T	X	N	A-1
CLFMON198502-1	18/06/2002		01/07/2003	250 000,00	F			4,500	euros	A	P	N	A-1
CLFMON205978-1	22/12/2002		01/01/2004	150 000,00	F			0,000	euros	A	P	N	A-1
CLFMON21224-1	25/05/2004		01/07/2005	500 000,00	F			3,500	euros	A	P	N	A-1
MIN021352EUR/0021352-1	01/01/1999		01/09/2000	304 898,03	F			5,890	euros	T	X	N	A-1
MIN156024-1	30/11/2001		01/12/2002	152 449,02	C			3,220	euros	A	P	N	A-1
MIN190239-1	03/12/2001		01/07/2002	304 898,03	F			4,700	euros	T	X	N	A-1
MON281496EUR	20/12/2013		01/04/2014	150 000,00	F			3,520	euros	T	X	N	A-1
MON500636EUR/0500668	02/09/2014		01/01/2015	300 000,00	F			2,960	euros	T	X	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					6 227 173,08								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		3 819 117,01				296 854,79	152 863,84	0,00	32 008,94	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 819 117,01				296 854,79	152 863,84	0,00	32 008,94	
01VHLZ019PR	N	0,00	A-1	219 866,13	12,00	C	1,531	14 568,38	3 065,52	0,00	512,09	
02LX1G017PR	N	0,00	A-1	126 016,99	10,00	F	4,850	8 167,86	5 964,78	0,00	931,90	
02NE3G019PR	N	0,00	A-1	177 626,88	11,00	F	4,110	11 704,11	7 121,61	0,00	1 111,87	
2005 162-1	N	0,00	A-1	8 985,60	1,00	F	0,000	4 492,80	0,00	0,00	0,00	
77885857768834	N	0,00	A-1	328 847,56	14,00	F	3,550	16 562,99	11 455,21	0,00	1 084,51	
8197534	N	0,00	A-1	83 701,14	10,00	F	4,560	5 517,78	3 723,30	0,00	649,09	
8256907	N	0,00	A-1	118 818,08	11,00	F	4,390	7 700,01	5 090,51	0,00	408,51	
ARC18984000	N	0,00	A-1	6 818,29	1,00	C	3,970	6 818,29	956,89	0,00	0,00	
CA 002HXU019PR-1	N	0,00	A-1	204 363,47	11,00	F	3,560	13 947,75	7 275,33	0,00	2 247,22	
CA 879 595 019-1	N	0,00	A-1	1 694 504,18	17,00	F	4,770	61 046,99	79 746,65	0,00	19 267,25	
CLFM0N198502-1	N	0,00	A-1	92 201,18	6,00	F	3,520	11 844,78	3 245,48	0,00	2 236,52	
CLFM0N205978-1	N	0,00	A-1	28 081,44	2,00	C	0,477	12 894,78	128,88	0,00	863,57	
CLFM0N221224-1	N	0,00	A-1	153 086,24	3,00	F	3,180	36 494,10	4 868,21	0,00	2 134,29	
MIN021552EUR0021352-1	N	0,00	A-1	102 309,96	3,00	F	5,890	20 468,06	5 579,47	0,00	401,71	
MIN156024-1	N	0,00	A-1	12 803,13	0,00	C	0,550	12 803,13	69,45	0,00	0,00	
MIN190239-1	N	0,00	A-1	40 960,72	0,00	F	4,700	26 996,90	1 454,14	0,00	162,41	
MON281466EUR	N	0,00	A-1	136 282,26	12,00	F	3,520	8 224,83	4 689,36	0,00	0,00	
MON500636EUR0500668	N	0,00	A-1	283 861,76	13,00	F	2,960	16 621,25	8 218,95	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Capital	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 819 117,01					296 864,79	152 663,84	0,00	32 008,94

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

